

PÔLE RESSOURCES
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION
MISSION RELATIONS SOCIALES
RÉF : PRESS-DRH-RS/JB/CB/AB/LB

Comité Technique commun du 29 septembre 2017 **RELEVÉ DES AVIS**

Affiché et diffusé le 6 octobre 2017

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), M. Joël BOSCHER, Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET, M. Gildas LE GUERNIGOU (*excusé*).

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON, Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M. Erwan CADRAN, M. Samuel DUBOIS, Mme Émilie NICOT, Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD (*excusée*).

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX, Mme Katja KRUGER, Mme Claudine PAILLARD, M. Cyrille LOMET.

Suppléants : M. Jacques MONNERIE, M. Eric FOSSEMBAS, M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON, Mme Catherine CLOAREC CADIOU, M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFTD : **Titulaires** : M. Hervé HAMON, Mme Régine MARCHAND, Mme Marion GILBERT, Mme Estelle SAMSON (*excusée*), M. Yannick DELAMAIRE, Mme Corinne CLARET (*excusée*),
Suppléants : M. Olivier BARBET (*excusé*), M. Dominique MILLET (*excusé*), Mme Elisabeth DANIEL POIRIER (*excusée*), M. Hervé BOUSSION (*excusé*), Mme Isabelle MILET, Mme Serena LENEVEU.

Elus CGT : **Titulaires** : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE, Mme Isabelle JEGOU, M. Denis LOISEAU (*excusé*).
Suppléants : Mme Catherine GUERIN, M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS (*excusé*), M. Frédéric BUAN.

Elus SUD : **Titulaires** : Mme Josiane FICHER, M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK (*excusée*).
Suppléants : M. Gérard GENDROT, Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN, Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : **Titulaire** : M. Christophe LE FLOCH (*excusé*).
Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : **Titulaire** : M. Jérôme JOURDAN.
Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR.

INFORMATIONS PREALABLES

Pour la CFDT, mesdames Estelle SAMSON et Corinne CLARET sont remplacées par mesdames Isabelle MILET et Séréna LENEVEU (à partir de 10h14).

Pour la CGT et l'UGICT-CGT, monsieur Denis LOISEAU est remplacé par madame Catherine GUERIN.

Pour SUD, monsieur Dan JENSEN et madame Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK sont respectivement remplacés par monsieur Gérard GENDROT et madame Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN.

L'UNSA n'est pas représentée.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

À l'occasion de son dernier Comité Technique avant son départ en retraite, monsieur Joël BOSCHER réalise une intervention. Il salue l'engagement syndical et les bonnes relations qu'il a entretenues avec les organisations syndicales durant ses 13 années d'activité au sein de Rennes Métropole et revient sur les grands chantiers menés tels que la mutualisation et l'Agenda Social.

Les organisations syndicales abordent ensuite les sujets suivants :

- Monsieur Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT) aborde le contexte national et local, le cambriolage des locaux Torigné, les conséquences de la baisse des cotisations au CNFPT et le passage à la messagerie libre Zimbra.
- Monsieur Jérôme JOURDAN (FO) évoque la transmission trop tardive des documents pour la séance du Comité Technique, les locaux Torigné, l'activité syndicale et l'Agenda Social volet Carrières.
- Madame Marion GILBERT (CFDT) intervient sur le contexte national, l'Agenda Social et le climat social entre les organisations syndicales.

POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Madame Katja KRUGER et monsieur Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT) sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjoint de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2017

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le **procès-verbal du 16 juin 2017** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	5			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	3			

Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 3A : PÔLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE – BIBLIOTHÈQUES DES CHAMPS LIBRES : ORGANISATION DU DÉPARTEMENT DES PUBLICS (AVIS)

L'organisation actuelle du Département des publics a été mise en place en septembre 2010, dans le cadre d'une réorganisation globale de la Bibliothèque des Champs Libres. Il est composé de 3 services (accueil général, médiation-formation, accessibilité) pilotés chacun par un bibliothécaire, l'ensemble du Département étant piloté par un conservateur.

Face à l'évolution des pratiques culturelles et à une exigence croissante pour une approche plus fine des besoins des différents publics, cette organisation gagnerait beaucoup à évoluer, d'autant plus que le départ à la retraite de 4 agents dans un temps resserré (août 2017 – avril 2018) donne l'opportunité de réfléchir en profondeur à l'organisation.

Les objectifs de cette nouvelle organisation sont :

- De développer une expertise croisée et collective de la connaissance des publics, à partir de l'expérience de terrain.
- D'améliorer l'expérience vécue par les utilisateurs de la bibliothèque par une prise en compte fine de leurs besoins.
- D'identifier clairement la mission d'innovation dans la relation aux publics (démarches participatives et d'engagement des publics).
- D'assister les autres Départements de la bibliothèque dans le développement de leurs projets de services auprès des publics.
- De continuer d'accompagner l'ensemble des agents de la bibliothèque dans l'évolution des pratiques professionnelles d'accueil.
- De mettre en place au sein du Département une philosophie d'action et de management favorisant la transversalité, la fluidité dans l'organisation, l'autonomie et la responsabilisation des agents.

Plusieurs réunions de l'ensemble des agents du Département ont permis l'élaboration commune d'une proposition. Le schéma d'organisation a été présenté à tous par la Direction de la bibliothèque le 2 juin 2017.

Il est ainsi proposé la transformation, après les départs en retraite prochains, de 2 postes de catégorie A et 1 poste de catégorie C en 3 postes de catégorie B.

Le conservateur et son adjoint auront pour mission de définir une stratégie commune, de piloter l'organisation et de faciliter le fonctionnement quotidien (arbitrages, méthodes).

Cette nouvelle organisation favorisera la transversalité et la cohérence dans l'action en distribuant des rôles complémentaires au sein d'une équipe. La transversalité sera également renforcée par la mise en place d'une instance permanente et agile (Groupe de Travail "expérience de l'utilisateur") reposant sur des groupes de travail restreints (2-4 personnes), limités dans le temps (2 à 3 mois), croisant les expertises pour étudier des problématiques opérationnelles liées aux publics et évaluer les services offerts (par ex : accueil des migrants, accès aux droits, petite enfance...).

Ce nouveau fonctionnement se mettra progressivement en place entre septembre 2017 et avril 2018, au fil des départs en retraite.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation du Département des Publics :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	5			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 3B : PÔLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE : BILAN ET AJUSTEMENTS DE L'ORGANISATION DES SERVICES CENTRAUX (AVIS)

L'organisation des services centraux de la direction de la Culture a fait l'objet d'ajustements en juin 2016 puis en septembre 2016, principalement afin de renforcer la transversalité et la fluidité au sein de l'équipe. Ceux-ci ont permis de faire évoluer le fonctionnement des réunions avec les chargés de mission, les responsables de service et l'ensemble de l'équipe afin d'améliorer le partage d'information, les réflexions collectives et de renforcer l'agilité au sein de l'organisation. Ils ont également permis une meilleure appropriation par chacun des enjeux concernant l'activité de la direction et contribuent au fait de donner du sens au travail de chacun.

En outre, l'ouverture de la salle Guy Ropartz à la fin de l'année 2016 a conduit à la création d'une mission de "médiation – coordination" afin de prendre en charge l'accueil, la planification et la gestion de la salle Guy Ropartz et à développer des actions de médiation à l'échelle du quartier, pour développer les liens entre les habitants, l'équipement et les équipes artistiques accueillies.

Au regard de l'ambition affirmée pour la salle Guy Ropartz, tant en termes de résidence artistique, d'ancrage sur le quartier avec des enjeux forts en matière de médiation et de participation des habitants, il est proposé de renforcer l'équipe porteuse de ce projet, afin qu'elle soit en capacité de le piloter et de le mettre en œuvre de façon très opérationnelle.

La salle sera placée sous la responsabilité de la chargée de mission "spectacle vivant" pour la conduite du projet artistique et culturel. À ce titre, elle assurera la responsabilité hiérarchique de l'agent en charge de la coordination culturelle de proximité. L'équipement accueillera également les 4 agents du service "Manifestations et Espaces Culturels" (SMAEC) auxquels s'ajouteront les régisseurs intermittents. Le SMAEC conserve ses missions mais sa relocation permettra à la salle de disposer des compétences nécessaires en matière de régie technique.

L'équipement bénéficiera en outre de l'appui fonctionnel de la chargée de mission "Développement des publics".

La mobilisation de la chargée de mission spectacle vivant sur le pilotage de la salle Guy Ropartz nécessite la redistribution de certaines de ses missions, notamment sur l'agent en charge du suivi des manifestations qui sera directement rattaché à la directrice adjointe de la culture, avec un statut de chargé de mission.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le bilan et les ajustements de l'organisation des services centraux** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	5			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 3C : PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DE LA VOIRIE – SERVICE EXPLOITATION – PLATEFORME RENNES : ORGANISATION DES ANTENNES SIGNALISATION VERTICALE, SIGNALISATION HORIZONTALE, SERRURERIE FORGE, MOBILIER URBAIN ET VOIRIE DE LA PLATEFORME RENNES (AVIS)

Le service Régie de la plateforme de Rennes est organisé en 6 antennes réparties comme suit :

- 3 antennes de voirie - paveurs localisées à la Plaine de Baud, à la Lande Touzard et aux Boëdriers;
- 3 antennes spécialisées :
 - o 1 antenne Signalisation Verticale (SV) localisée à la Plaine de Baud,
 - o 1 antenne Signalisation Horizontale (SH) localisée à la Plaine de Baud (locaux partagés avec la SV) et rue Jean Julien Lemordant (quartier Villejean – Beauregard),
 - o 1 antenne Serrurerie Forge – Mobilier Urbain (SF-MU) localisée à la Plaine de Baud,

Afin de rester performant sur les missions confiées à la régie, il est nécessaire d'adapter au mieux l'organisation du service. Ainsi, des évolutions ont déjà été mises en œuvre dans le cadre du contrat d'objectifs parmi lesquelles on peut citer les plus récentes : la répartition des postes de maçons paveurs dans les antennes de voirie et la révision de l'OATT avec des saisonnalités adaptées aux différents métiers.

Ces évolutions sont à poursuivre notamment pour les antennes spécialisées SV, SH et SF-MU afin de répondre aux objectifs suivants :

- Être en possibilité de confier des missions aux agents quelles que soient les conditions météorologiques,
- Améliorer l'efficacité et réduire la pénibilité de certaines tâches,
- Développer la polyvalence pour favoriser la motivation et la mobilité,

- Être en mesure de réaliser l'ensemble d'un petit chantier de voirie, par exemple pour la création d'une avancée de trottoir, réaliser des bordures, de l'enrobé et de la pose de mobilier urbain,
- Optimiser l'organisation et l'encadrement,
- Rééquilibrer les effectifs entre les antennes,
- Mutualiser les locaux.

6 réunions ont eu lieu avec les agents concernés.

1 - Les antennes SV et SH

L'antenne SV entretient les panneaux de signalisation permanents et temporaires. L'antenne SH, localisée sur deux sites, assure l'entretien des marquages routiers.

Afin de mutualiser les déplacements sur les chantiers de signalisation SV/SH et d'être en mesure de réaliser l'ensemble d'un petit chantier de signalisation (par exemple pour la création d'un STOP, réalisation de la bande de peinture (SH) et pose du panneau (SV)), il est proposé de regrouper ces deux antennes au sein d'une antenne Signalisation, sur le site de Baud, dirigée par un responsable et deux adjoints.

L'OATT retenu est sans saisonnalité.

2 - L'antenne SF-MU

L'antenne mobilier urbain a pour principale mission l'entretien et la maintenance du mobilier urbain (bornes, potelets, barrières, bancs...).

Il est proposé de rattacher 2 postes de l'antenne Mobilier Urbain à la Serrurerie Forge (contrôle des dispositifs amovibles, entretien des bancs, maintien d'un effectif minimal permettant d'assurer la continuité de service) et de répartir le reste de l'effectif du service Mobilier Urbain dans les 3 antennes de voirie.

Les affectations ont été réalisées en tenant compte à la fois des besoins du service et des vœux des agents.

Les agents de MU transférés en voirie adopteront la saisonnalité 4/8.

La mise en œuvre de ces propositions est prévue au cours du 4^{ème} trimestre 2017 en ce qui concerne SF/MU et au cours du 1^{er} trimestre 2018 en ce qui concerne SV/SH.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation de la plateforme Rennes :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			4	
Mme Christine LESUR (CGT)			X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			X	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)			X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)			X	
Pour SUD		3		
Mme Josiane FICHER		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN		X		
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		

M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	6	4	4	

**POINT 3D : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITE
SANTÉ – DIRECTION PETITE ENFANCE : ORGANISATION DE L'ASSISTANCE
ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION (AVIS)**

La Direction Petite Enfance est dotée d'une équipe d'assistance administrative, composée de 6 agents chargés d'assurer les tâches administratives au sein du secrétariat des services centraux, des 17 crèches municipales et de l'Etoile :

- Trois assistantes administratives interviennent, à la fois aux services centraux (2 à 3 jours/semaines) et en crèches,
- Deux assistantes administratives interviennent exclusivement dans les crèches municipales. L'une d'entre elles assure une mission de secrétariat à l'Etoile 20% du temps,
- Une assistante administrative est affectée à l'unité ressources humaines et au secrétariat en crèche.

La Direction Petite Enfance souhaite réajuster l'organisation de la mission assistance administrative, au regard de plusieurs paramètres :

- L'unité secrétariat connaît des difficultés de fonctionnement (déplacements multiples et tâches discontinues),
- L'assistance administrative en central n'est pas assurée en continu, avec un manque d'appui pour la directrice,
- L'arrivée d'adjointes à temps plein dans les crèches impacte de fait les besoins en termes d'assistance et pose la question de la délégation et de la répartition des tâches entre la directrice de crèche, son adjointe et l'assistante,
- La question de l'harmonisation entre les crèches, des pratiques et des procédures se pose,
- Dans certaines crèches, les assistantes administratives n'ont ni poste de travail fixe ni d'espace pour ranger leurs affaires,
- Des outils de pilotage doivent être adaptés, notamment du fait de la mise en place des bornes de présence des enfants, l'évolution des outils est impactée par la mise en place de l'OATT.

La démarche est participative et a été accompagnée par CoProD. La 1^{ère} phase d'analyse était centrée sur le point de vue des assistantes, recueilli via des entretiens individuels. La 2^{ème} phase d'analyse était centrée sur le point de vue des équipes de direction des établissements d'accueil du jeune enfant. Enfin, un groupe de travail s'est articulé autour de deux réunions, une première réunion entre assistantes administratives, et une deuxième entre assistantes administratives et des représentants des équipes de direction.

Au vu des tâches, de la charge de travail et de la périodicité, il est proposé une réorganisation autour de 6 profils de postes :

- Un poste d'assistante de direction à temps plein sur le site des services centraux de la Direction Petite Enfance
- Un poste d'assistante à la coordination des crèches afin d'assurer l'interface entre les crèches et les services centraux de la Direction Petite Enfance, l'assistance à l'unité Coordination et à l'unité Budget, relation famille et l'assistance en crèches et à l'Etoile de manière ponctuelle.
- Un poste d'assistante administrative à l'unité ressources humaines et dans les crèches municipales affecté à 60 % à l'unité Ressources Humaines de la Direction Petite Enfance et à 40% en crèche double et/ou simple accueil
- Trois postes d'assistance administrative dans les crèches municipales et à l'Etoile.

Une évaluation de cette nouvelle organisation sera réalisée après un an de fonctionnement soit en novembre 2018.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation de l'assistance administrative de la direction Petite Enfance :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT			6	Avis réputé avoir été donné
M. Hervé HAMON			X	
Mme Régine MARCHAND			X	
Mme Marion GILBERT			X	
M. Yannick DELAMAIRE			X	
Mme Isabelle MILET			X	

Mme Séréna LENEVEU			X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	3	5	6	

POINT 4 : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITE SANTE – DIRECTION PETITE ENFANCE – ACCUEIL FAMILIAL : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S (AVIS)

L'actuel règlement de fonctionnement applicable aux assistantes maternelles des crèches municipales est en vigueur depuis juin 2003 après avis du Comité Technique Paritaire en date du 20 juin 2003. L'évolution du cadre juridique rend nécessaire d'actualiser ce règlement.

Dans la poursuite de la démarche qualité de l'accueil familial menée en 2013 visant à valoriser le métier d'assistant maternel, un groupe de travail a été constitué dès 2014, composé de deux directrices de crèche, deux responsables adjointes et d'une coordinatrice territoriale Petite Enfance et de deux membres du Pôle Ressources Humaines de la DPE. Une présentation-échanges du document avec l'ensemble des assistantes maternelles a lieu le 1^{er} septembre 2017.

Les évolutions du règlement portent notamment sur les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des assistantes maternelles (temps de travail, congés et évaluation).

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le règlement de fonctionnement des assistantes maternelles :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Séréna LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			

Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POINT 5 : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE : ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'OPÉRA (AVIS)

Le nouveau règlement intérieur et la réécriture de l'OATT ont été finalisés en juin 2017 pour le secteur technique, suite notamment aux propositions issues de l'étude d'organisation de la direction technique, et pour les catégories C et B de la filière administrative n'ayant pas de sujétion.

Dans la continuité, l'OATT des agents de catégories A et B de la filière administrative ayant des sujétions les soirs et week-end, soit le secrétariat général (hors billetterie), la direction artistique ainsi que pour les postes de directeur technique et de directeur technique adjoint doivent être précisés.

1. Organisation de travail du secrétariat général, délégué de production, directeur technique et directeur technique adjoint (cat B et cat A)

Le temps de travail s'organise en saison du 1^{er} septembre N-1 au 31 août N. La saison correspond à la période de référence sur laquelle vient s'inscrire la programmation artistique de l'Opéra.

Le temps de travail pouvant s'étendre en soirée ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés en raison de responsabilités liées aux spectacles et manifestations joués à l'opéra ou en tournée, le cycle de travail retenu est de 37h30 du lundi au dimanche, générant 15 jours de RTT. Les heures décalées sont récupérées et intègrent les majorations des dimanches et jours fériés. Les agents pourront bénéficier de la prime liée aux contraintes horaires pour travail du dimanche s'ils justifient de 15 dimanches travaillés dans la saison.

2. Organisation de travail secteur billetterie (catégorie C)

Conformément à ce qui avait été acté lors du Comité Technique du 16 juin 2017, un planning sur la saison 2017/2018 a été réalisé sur la base de 37h30 pour le ou la locataire en vue d'une meilleure articulation vie professionnelle/vie personnelle demandée par cet agent et 35h pour la responsable billetterie qui apparaît compatible avec les nécessités de service.

Ces principes nécessitent une expérimentation tout au long de la saison 2017/2018.

Les agents de catégorie C en charge du secrétariat (technique et de direction), et l'assistant de gestion ont opté pour un cycle de 37h30 à compter du 1^{er} septembre 2017.

Ces propositions seront mises en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une expérimentation jusqu'en août 2018.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail de l'opéra :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			

Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO			1
M. Jérôme JOURDAN			X
TOTAL DES VOIX	13		1

POINT 6 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION TEMPS DE TRAVAIL : HEURES SUPPLÉMENTAIRES (INFORMATION)

La note interne en date du 3 mai 2017 définit la notion d'heure supplémentaire et les principes généraux applicables aux agents des catégories C et B, quel que soit leur indice, dans les trois collectivités :

- Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service, dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.
- Les heures supplémentaires sont limitées à un contingent de 25 heures par agent et par mois, pour un agent à temps plein.
- Les heures supplémentaires sont compensées prioritairement sous la forme d'un repos compensateur pris en heures, demi-journées ou journées.
- Lorsque le temps de travail effectif (heures supplémentaires incluses) est inférieur ou égal à la durée du travail planifiée dans la semaine, les heures supplémentaires sont compensées sans majoration.
- Lorsque le temps de travail effectif (heures supplémentaires incluses) dépasse la durée du travail planifiée dans la semaine, les heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée de travail planifiée sont compensées avec majoration.

Dans certains services, des circonstances ou fonctionnements particuliers conduisent à des aménagements de temps de travail (ATT), consistant à modifier légèrement les bornes horaires quotidiennes. Dans la mesure où ces modulations d'horaires ne conduisent pas, au cours d'un même mois, à dépasser la durée légale du temps de travail, elles ne génèrent pas d'heure supplémentaire.

Les membres du Comité Technique commun ont pris acte de cette information.

POINT 7 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE PAIE-CARRIÈRES : FIXATION DU RATIO DE L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL (AVIS)

Les dernières réformes statutaires ont créé de nouveaux grades et notamment, le grade d'administrateur général dans le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Il convient donc de fixer un ratio applicable pour l'avancement au grade d'administrateur général.

Il est proposé de fixer un ratio de 100%.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la fixation des ratios d'avancement de grade :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT		6		
M. Hervé HAMON		X		
Mme Régine MARCHAND		X		
Mme Marion GILBERT		X		
M. Yannick DELAMAIRE		X		
Mme Isabelle MILET		X		
Mme Sérena LENEVEU		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	8	6		

POINT 8 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE PAIE-CARRIÈRES – MISSION PAIE SITUATIONS ADMINISTRATIVES : DÉPASSEMENT TEMPORAIRE DE PLAFOND DE PAIEMENT D'INDEMNITÉS HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (INFORMATION)

Un audit de la qualité de la propreté urbaine a été commandé par madame la Maire et nécessite, pour sa mise en œuvre, le recrutement temporaire d'agents contractuels, dont les modalités de temps de travail dérogeront au cadre fixé à la Ville de Rennes, et à l'organisation du temps de travail du service.

Ces agents, recrutés pour une durée de trois semaines au service Propreté de la direction de la Voirie, seront amenés à travailler 42 heures par semaine.

Les sept heures hebdomadaires excédant la durée légale du travail seront qualifiables d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, sous réserve qu'elles soient effectuées dans le respect des conditions fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Les membres du Comité Technique commun ont pris acte de cette information.

POINT 9 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : BILAN DE LA DEMARCHE ET PLAN D'ACTIONS (AVIS)

Rennes Métropole, la Ville de Rennes et le CCAS sont engagées de longue date en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en ont fait un axe majeur de la politique de ressources humaines.

Afin d'affirmer cette démarche et de bénéficier d'un regard extérieur, le label Egalité délivré par l'AFNOR, est obtenu depuis 2008 pour la Ville et le CCAS, et depuis 2014 pour Rennes Métropole, sur la base du plan d'actions qui avait donné lieu à un avis favorable du Comité Technique du 20 juin 2014.

Un comité de suivi Égalité professionnelle, composé d'agents volontaires, de représentants syndicaux et animé par l'élue à l'égalité et le service Emploi et Compétences de la Direction des Ressources Humaines, a été mis en place au printemps 2015.

Nos institutions, conscientes des progrès qui restent encore à réaliser, souhaitent réaffirmer leur engagement, dans le cadre d'une candidature au renouvellement du label AFNOR.

Parmi les actions menées figurent notamment :

- La formation et la sensibilisation (conférences scénarisées dans plusieurs services, formations à 72 encadrants, Charte « Pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations »),
- La mise en place d'une procédure d'alerte,
- Le protocole sur la résorption de l'emploi précaire qui participe au renforcement de l'égalité dans le statut (créations de postes permanents, réduction du nombre de postes à temps non complet, ouverture de nouveaux droits pour les agents contractuels et vacataires, mise en place d'une aide à la garde d'enfants pour les agents travaillant le week-end),
- Des mesures en matière de déroulement de carrière (accès à l'échelle 4, harmonisation des critères d'avancement entre la Ville et Rennes Métropole). D'autre part, une étude sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes montre que l'écart de rémunération (environ 5% en neutralisant les temps partiels) est nettement inférieur à la moyenne nationale (9,3% dans la fonction publique territoriale) et que cet écart est en diminution,
- Le développement de la mixité dans les services et les instances (information sur les métiers, révision des règles de recrutement facilitant la mobilité inter-filières, accès aux vestiaires),
- Des actions afin de favoriser l'égalité dans les conditions et l'environnement de travail (mise en œuvre du télétravail, travail sur l'OATT des crèches, étude sur les métiers à forte pénibilité, étude sur l'absentéisme).

Parmi les perspectives de plan d'actions retenues figurent notamment :

- Le renforcement des actions existantes de sensibilisation et de formation ainsi que la communication,
- La prise en compte des facteurs d'écart de rémunération dans le cadre des mesures qui seront prises sur ces différents sujets, en particulier sur le volet carrières de l'agenda social, ainsi que dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, sujet sur lequel le renforcement de l'égalité f/h sera l'objectif principal,
- La recherche d'un meilleur équilibre dans l'accès aux métiers mieux rémunérés,
- L'appui sur la mobilité interne pour renforcer la mixité,
- L'intégration de l'enjeu d'égalité professionnelle dans les réflexions autour de la formation,
- Le travail sur le temps de travail (temps partiels, OATT, horaires variables).

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le bilan et le plan d'actions de la démarche Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT		5		
M. Hervé HAMON		X		
Mme Régine MARCHAND		X		
Mme Marion GILBERT		X		
M. Yannick DELAMAIRE		X		
Mme Isabelle MILET		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			4	
Mme Christine LESUR (CGT)			X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			X	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)			X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)			X	

Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO			1
M. Jérôme JOURDAN			X
TOTAL DES VOIX	3	5	5

POINT 10 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : APPRENTISSAGE – MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 2017-2018 (AVIS)

Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont accueilli 18 apprentis pendant l'année scolaire 2016/2017.

Convaincues de l'intérêt de ce mode de formation pour les apprentis et pour leurs services d'accueil, nos institutions souhaitent aujourd'hui augmenter le nombre d'accueils au sein des services.

31 accueils sont prévus pour l'année 2017-2018 (dont 8 déjà présents qui poursuivront leur formation l'an prochain, et 23 nouveaux arrivants). S'ajoutent à ce chiffre deux autres accueils en alternance, sur la base de dispositifs spécifiques qui permettent un accueil dans le cadre d'un stage long, avec une participation aux frais de scolarité.

Dans le cadre de ces accueils, les métiers présentant davantage de débouchés ainsi que la mixité et la diversité des publics sont privilégiés.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la mise en œuvre de l'apprentissage pour l'année 2017-2018 :

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Mme Sérène LENEVEU	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	14		

Avis favorable à
l'unanimité

POINT 11 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : CRÉATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET REDÉPLOIEMENTS DE POSTES (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les créations, suppressions, transformations et redéploiements de postes :

RENNES MÉTROPOLE

I – Les redéploiements et la suppression

POLE RESSOURCES

1 – Direction Ressources Humaines et Organisation

- Création d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve au sein de la même direction

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Séréna LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	9	5		

2 – Direction des Systèmes d'Information

- Création d'un emploi d'ingénieur.e par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e technique de la Direction de la Voirie

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			

M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Mme Sérena LENEVEU	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	9	5	

3 – Direction Affaires Juridiques

- Suppression d'un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Mme Sérena LENEVEU	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	9	5	

Avis favorable

POLE STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT

1 – Pôle

- Création d'un emploi d'ingénieur.e en chef hors classe par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e technique de la Direction de la Voirie

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	9	5		

2 – Service Information Géographique

- Création d'un emploi d'ingénieur.e par redéploiement d'un emploi de rédacteur.trice de la Direction de la Culture

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable
Pour la CFDT		6		
M. Hervé HAMON		X		
Mme Régine MARCHAND		X		
Mme Marion GILBERT		X		
M. Yannick DELAMAIRE		X		
Mme Isabelle MILET		X		
Mme Sérena LENEVEU		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		

Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	3	11	

3 – Direction déléguée à l'Innovation et à la Smart City

- Création d'un emploi d'ingénieur.e ou d'attaché.e selon le recrutement

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE

1 – Direction Associations Jeunesse Egalité

- Création d'un emploi d'attaché.e par redéploiement d'un emploi d'attaché.e de la Direction Ressources humaines et Organisation

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			6	
M. Hervé HAMON			X	
Mme Régine MARCHAND			X	
Mme Marion GILBERT			X	

M. Yannick DELAMAIRE			X
Mme Isabelle MILET			X
Mme Sérena LENEVEU			X
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	3	5	6

POLE INGENIERIE SERVICES UBAINS

1 – Direction des Déchets et des Réseaux d'Énergie

- Création de deux emplois d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Mme Sérena LENEVEU	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	14		

Avis favorable à
l'unanimité

II – Les transformations de poste

POLE RESSOURCES

1 – Direction Ressources Humaines et Organisation

- Transformation d'un emploi d'ingénieur.e en un emploi de technicien.ne

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	9	5		

POLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE

1 – Direction de la Culture

- Transformation de deux emplois de bibliothécaire en deux emplois d'assistant.e de conservation du patrimoine

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		

Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	9	5	

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e du patrimoine en un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Mme Sérena LENEVEU	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	9	5	

Avis favorable

- Transformation d'un emploi d'attaché.e en un emploi d'adjoint.e administratif.ve

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT			6
M. Hervé HAMON			X
Mme Régine MARCHAND			X
Mme Marion GILBERT			X
M. Yannick DELAMAIRE			X
Mme Isabelle MILET			X
Mme Sérena LENEVEU			X
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	

Avis réputé avoir été donné

M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	3	5	6	

- Transformation d'un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine en un emploi d'attaché.e de conservation du patrimoine

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Séréna LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	9	5		

VILLE DE RENNES

I – Créations et redéploiements

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction Police Municipale Domaine Public

- Création de trois emplois d'adjoint.e administratif.ve

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérène LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	14			

2 – Direction des Sports

- Création d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve par redéploiement d'un emploi d'adjoint technique de la Direction du Patrimoine Bâti

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérène LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD	3			
Mme Josiane FICHER	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X			

Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	9	5		

3 – Direction Petite Enfance

- Création d'un emploi d'attaché.e par redéploiement d'un emploi d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD		3		
Mme Josiane FICHER		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN		X		
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	6	8		

4 – Direction Culture

- Création d'un emploi d'attaché.e ou d'attaché.e de conservation du patrimoine ou d'ingénieur.e (selon le recrutement) par redéploiement d'un emploi de directeur.trice général.e adjoint

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		

M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD		3		
Mme Josiane FICHER		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN		X		
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	6	8		

5 – Direction des Prestations Administratives à la Population

- Création d'un emploi de technicien.ne ou de rédacteur.trice (selon recrutement) par redéploiement d'adjoint.e technique du Service Hygiène et Propreté des Locaux

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Marion GILBERT	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
Mme Isabelle MILET	X			
Mme Sérena LENEVEU	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD		3		
Mme Josiane FICHER		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN		X		
Pour l'UNSA				
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	6	8		

POLE RESSOURCES

1 – Direction Affaires Juridiques

- Création d'un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité

Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Mme Sérena LENEVEU	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	14		

II – Transformation

POLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE

1 – Direction de la Culture

- Transformation d'un emploi d'assistant.e d'enseignement artistique à 16/20^{ème} en un emploi à temps complet.

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Marion GILBERT	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
Mme Isabelle MILET	X		
Mme Sérena LENEVEU	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	3		
Mme Josiane FICHER	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Mme Gwénaëlle REMBERT AUDRAIN	X		
Pour l'UNSA			

Avis favorable à
l'unanimité

Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	14			

**POINT 12 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE
L'ORGANISATION – MISSION RELATIONS SOCIALES : SUITES À DONNER ET
QUESTIONS DIVERSES**

Les sujets suivants sont abordés par les organisations syndicales :

- La migration de la messagerie Outlook vers Zimbra (CFDT)
- La dotation en outils nomades et le droit à la déconnexion (UGICT-CGT)
- La protection sociale complémentaire (UGICT-CGT)
- Le climat entre les organisations syndicales (SUD).

Clôture de séance à 11h34